

# Covid-19 : « Pour limiter l'épidémie », en incitant à « rester chez soi au moindre symptôme, le gouvernement devrait prendre en charge les jours de carence »

## Tribune

Thomas Breda

Léa Toulemon

Economistes

Les économistes Thomas Breda et Léa Toulemon observent, dans une tribune au « Monde », que la suppression des jours de carence dans le privé comme dans le public, qui incitent les salariés à aller travailler lorsqu'ils sont malades, aurait un coût économique bien inférieur à celui que représente le retour à un confinement généralisé.

Publié le 28 octobre 2020 à 07h00 - Mis à jour le 28 octobre 2020 à 15h39 Temps de Lecture 5 min.

**Tribune.** Lorsqu'un salarié va chez le médecin et se fait délivrer un arrêt maladie, il n'est pas couvert pour tous les jours non travaillés. Les fonctionnaires doivent ainsi payer leur premier jour d'arrêt. Les salariés du privé paient de leur poche les trois premiers jours d'absence, sauf si leur employeur leur verse des indemnités complémentaires. Ces jours de carence ont bien sûr pour objectif d'éviter que les salariés « n'abusent trop du système » en obtenant de médecins peu scrupuleux un arrêt maladie « à la moindre petite grippette ».

Dans cet esprit, les salariés qui subissent une perte de salaire y réfléchiront à deux fois avant de poser un arrêt. Pour savoir si cet objectif est justifié, on dispose de nombreuses recherches dont les résultats sont pour une fois fort concordants.

En France, trois études ont ainsi montré, à partir de trois méthodes très différentes, que les jours de carence limitent effectivement les arrêts maladie de courte durée, notamment ceux de moins de trois jours. Cependant, ils augmentent aussi les arrêts de plus longue durée (une semaine ou plus), de sorte que le nombre total de jours d'arrêt maladie est inchangé, voire augmenté, et le gain pour les finances publiques est limité.

D'autres études à l'étranger aboutissent à des résultats de même nature. Deux hypothèses se disputent pour expliquer ces résultats.

Il est d'abord possible que les salariés optimisent leurs arrêts, en renonçant plus souvent à prendre des arrêts courts lors de problèmes de santé « mineurs », mais en s'arrêtant plus longtemps dans les cas plus graves afin d'amortir la perte salariale liée au délai de carence.

## Présentéisme

Il est cependant aussi possible que les petites infections des salariés qui renoncent à leur arrêt maladie s'aggravent à cause du manque de repos et nécessitent finalement des arrêts plus longs. Ce second mécanisme peut même être démultiplié pour les maladies contagieuses : en renonçant à leur arrêt, certains salariés pourraient transmettre leurs infections à d'autres qui se retrouveraient alors face au même dilemme.

Quelle que soit l'explication dominante, on sait que les jours de carence incitent les salariés à aller travailler lorsqu'ils sont malades. Ce présentéisme est attesté par des enquêtes de santé publique dans de nombreux pays : les salariés dont les arrêts maladie sont les moins bien couverts déclarent davantage aller travailler lorsqu'ils sont malades.

Plus important encore : de tels comportements ont bien des conséquences en termes de santé publique, pour les personnes concernées, mais aussi pour la propagation des épidémies. Une étude a ainsi montré que lorsqu'un Etat américain améliore la couverture des arrêts maladie, les épidémies s'y propagent par la suite moins que dans les Etats voisins !

Comment comprendre, face à cette avalanche de résultats connus, que le gouvernement n'ait toujours pas pris en charge les jours de carence pour limiter l'épidémie actuelle et n'insiste pas beaucoup plus sur la nécessité de rester chez soi dès qu'on a le moindre symptôme ?

## Situation ubuesque

Ce n'est pas faute d'y avoir pensé : les jours de carence avaient bien été supprimés dans le public et le privé pendant le confinement, et depuis les syndicats montent régulièrement au créneau pour réclamer à nouveau leur suppression. Ils pointent une situation ubuesque : actuellement les cas contacts notifiés par les agences régionales de santé (ARS) qui ne peuvent pas télétravailler peuvent se faire intégralement rembourser leurs jours chômés, tandis que les personnes détectées positives au Covid-19 ont des jours de carence non payés !

On pourrait objecter que le Covid-19 ne se transmettrait pas principalement au travail. Plusieurs études ont montré au contraire que le milieu professionnel est susceptible d'être un vecteur important de propagation. Le port du masque peut certes limiter fortement cette propagation, mais il nous semble dangereux de se reposer uniquement sur les gestes barrières au travail dans le contexte actuel.

Enfin, l'argument selon lequel une telle réforme aboutirait à de nombreux abus et serait trop coûteuse ne tient pas non plus. Il y aura bien sûr toujours quelques « profiteurs », mais on vient de voir que les jours de carence n'ont que peu d'effet sur le nombre total de jours d'arrêt maladie effectués.

Le coût correspond donc essentiellement à l'indemnisation des jours d'arrêt qui, jusqu'alors, étaient payés par les salariés. Il serait de l'ordre de 20 millions d'euros par mois, d'après nos calculs basés sur les évaluations budgétaires disponibles, en tenant compte des nombreux « attermoissements » dont la fonction publique a été victime ces dernières années : instauration d'un jour de carence dans la fonction publique en 2012, suppression de ce jour en 2014, puis réinstauration en 2018 !

## Vingt milliards d'euros déjà dépensés

Dans le privé, le coût mensuel de la prise en charge des jours de carence du tiers de salariés non couverts par leur employeur serait de deux à trois fois supérieur. Ces ordres de grandeur sont minuscules en comparaison du coût économique que représente un confinement généralisé. Ils se justifient largement s'ils peuvent augmenter même faiblement les chances d'éviter un tel confinement.

Les coûts sont faibles également en comparaison des 20 milliards d'euros déjà dépensés en quelques mois au titre du chômage partiel pour aider les entreprises à survivre à la crise. S'il faut s'en féliciter, on sait que ce type de dispositifs offerts sans contrepartie peuvent aussi aboutir à des abus, probablement supérieurs à ceux liés aux arrêts maladie indus, qui, rappelons-le, nécessitent une consultation médicale et la signature d'un médecin.

La seule explication semble être la croyance ancrée mais en l'occurrence non avérée qu'on ne peut pas faire confiance aux citoyens pour être responsables et agir dans l'intérêt général. Craignant quelques excès, on refuse de mettre en place une politique peu coûteuse et efficace pour lutter contre les épidémies, et on préfère des mesures liberticides dont l'efficacité est encore inconnue (le dernier couvre-feu ayant eu lieu pendant la seconde guerre mondiale).

Il est urgent de changer de logiciel et de mettre en œuvre des mesures simples, de bon sens et éprouvées. A commencer par inciter très fortement les nombreux salariés ayant des métiers à contacts à rester chez eux en cas de symptômes. Pour cela, il faut leur permettre de le faire sans craindre des fins de mois difficiles. Ajoutons qu'en cas de reconfinement une telle mesure reste indispensable pour les travailleurs essentiels.

**Thomas Breda** est chercheur au CNRS, à l'Ecole d'économie de Paris et à l'Institut des politiques publiques ; **Léa Toulemon** est économiste à l'Institut des politiques publiques. Les études discutées dans cette tribune sont détaillées par les auteurs dans un post de blog de l'Institut des politiques publiques disponible à cette adresse :

<https://blog.ipp.eu/2020/10/26/les-jours-de-carence-moyen-efficace-de-limiter-les-arrets-maladie-ou-vecteur-de-propagation-des-epidemies/>

Thomas Breda et Léa Toulemon (Economistes)